

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
14 JUIN 2005**

Présents :

Elus municipaux :

Rodolphe CHALLET, Adjoint de la Direction de la Vie Citoyenne, Annie COUTUREAU, Co-Présidente élue, Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire.

Membres titulaires et membres suppléants :

Philippe AUTRET, Jacques BANQUY, Bernard CARENTON, Jean CHATELIER, Jean-Michel CORDEAU, Patrick DESBOIS, Nadège DOUCET, Anne-Marie FAVREAU, Patrick FAZILLEAU, Jean-Marie FOUILLET, Louis GODET, Michèle LABIDOIRE, Josseline MUSCAT, Michel NICOLLE, Isabelle PAQUET, Elisabeth RAFFIN, Patrick ROUSSE, Alain ROUSSEAU, Jean-Baptiste ROUSSEAU, Daniel THIBAUT, Denise TROMAS, Patrick VEILLON.

Agents municipaux :

Gérard LABORDERIE, Coordinateur Suivi Technique Quartiers, Nathalie SENE, Assistante Conseils de quartiers.

Excusé(s) :

Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, Annie BONNET, Agent d'Accueil MCSP.

Absent(e)s :

Dominique GUIBERT, Conseiller Municipal, Martine FROMAGET, Michel GELIN, Yannick METAIS.

Public : environ quinze personnes.

Objet : Validation du relevé de conclusion du conseil de quartier du 26 avril 2005.

Réponse Conseil

Page 2

Phrase « revoir *les escaliers* permettant l'accès à la MCSP », à rectifier par « revoir l'accès de la MCSP ».
« Traiter par *un revêtement* le cheminement piétons ... » à rectifier par « traiter les trottoirs du cheminement piétons... ».

Le conseil de quartier vote le relevé de conclusion à l'unanimité.

Objet : Point sur les dossiers

➤ Centre Bourg : le 27 mai 2005 les propositions de travaux d'aménagement ont été présentées aux commerçants de la boulangerie et du bar. Les commerçants ont suggéré de conserver le double sens de circulation et de créer un passage sécurisé pour les piétons en ouvrant un porche au travers de la salle des fêtes actuelle. Ils partagent l'avis du conseil de quartier au sujet de la dangerosité de la sortie du parking. La suppression du poteau électrique et du muret (qui masquent la visibilité), devra être envisagée dans le cadre de cette étude.

Réponse Conseil

Le conseil de quartier approuve les propositions des commerçants, tout en soulignant que la salle des fêtes actuelle doit rester à la disposition des associations.

➤ Rue des Boutinets : un courrier a été envoyé au service des Transports de l'Agglomération de Niort. Celui-ci est favorable concernant la mise en sens unique Magné/Saint Liguair de la circulation sur le tronçon entre la rue du Grand Port et la voie ferrée. Le service TAN suggère d'interdire le stationnement sur quelques mètres à l'extrémité de la rue des Boutinets côté gauche, afin de faciliter le tourne-à-droite du bus sur la rue ru Huit Mai. L'enquête n'a pas encore démarré, elle sera lancée d'ici la fin du mois de juin 2005.

➤ Rue de la Levée de Sevreau : le projet a de nouveau été présenté au conseil de quartier du 26 avril 2005. La commission arbres se réunit le 23 juin 2005 pour la suppression de quelques arbres. Le tronçon entre l'ASPTT et le rond-point de Magné nécessite l'acquisition de terrains. Il fera l'objet d'une deuxième tranche.

Une réunion publique est fixée au mardi 28 juin 2005, 18h30 à la salle des fêtes de Saint Liguair, et sera présidée par Rodolphe Challet, Amaury Breuille, Adjoints au Maire avec la présence du service voirie. Annie COUTUREAU ne pourra pas y assister.

Réponse Conseil

Il aurait été préférable d'envisager un plan global d'aménagement et une réalisation pluriannuelle. L'évacuation d'eau de la station d'épuration sur le tronçon entre l'ASPTT et le rond-point de Magné entraînera un ouvrage important. Etudier un aménagement entre la voie ferrée et les logements sociaux.

➤ Stade OL, installation de toilettes publiques et de vestiaires : la commission aménagement/cadre de vie du 23 mai 2005 a élaboré un plan global d'aménagement du stade (voir compte-rendu de la commission aménagement/cadre de vie joint au dossier). La commission demande un plan de réalisation auprès des services techniques. Une fiche de proximité est établie.

Réponse Conseil

Le stade OL est le principal centre d'activité et de vitalité du centre bourg. Même si le site a été amélioré, il faudrait que cette demande soit sérieusement étudiée. Pour information les vestiaires ont été construits en 1969.

➤ Station d'épuration : le compte-rendu de la réunion publique d'information du 26 avril 2005 est joint dans les dossiers.

Réponse Conseil

L'association Niort Saint Liguair Environnement audiencée devant la Cour d'Appel Administrative le 20 juin 2005 fera part de ses conclusions.

Incinérateur : le projet d'incinérateur à Coulon a été abandonné : la décision n'a pas encore été votée. Le choix de l'incinérateur ne sera pas mis en œuvre tant qu'il n'y aura pas d'étude.

➤ Plan Local d'Urbanisme (réunion du 24 mai 2005) : il est étonnant que les surfaces consacrées à la construction n'ont pas changé par rapport à la réunion de l'année dernière (entre la rue de la Règle et la rivière). Saint Liguair fera l'objet de soins particuliers sur l'aspect village notamment pour les façades, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Les zones inondables vont être revues, les particuliers qui ont des soucis sont invités à les signaler aux services municipaux.

➤ Moucherie : les fouilles archéologiques ont suspendu les travaux.

➤ Bateau à chaîne : il est proposé au conseil de quartier le vote du financement de l'expertise vérifiant la stabilité et la flottabilité du bateau à hauteur de 1 200 euros.

Réponse Conseil

Bateau à Chaîne : le conseil de quartier vote à l'unanimité le financement (fiche de proximité établie).

➤ Salle des fêtes : à ce jour il reste deux sites, le terrain face à l'IED et le Chemin Vert. Le conseil de quartier ne choisira pas le site d'implantation car ce n'est pas son rôle. Une réunion publique pourrait avoir lieu au début de l'automne 2005 afin de recueillir l'avis des Léodgariens.

Réponse Mairie/Conseil

Lors du conseil de quartier du 26 avril 2005, les conseillers ont donné leur avis sur le lieu d'implantation, le Chemin Vert avait obtenu le plus de voix. Le travail réalisé par le conseil de quartier avant d'aboutir au choix de ces deux sites, est important. Bien préciser que la salle actuelle restera la salle des associations.

Rodolphe CHALLET : un référendum avait été proposé sur le choix du lieu d'implantation. Il approuve le choix d'une réunion publique pour consulter les habitants de Saint Liguair.

Objet : Tableau de bord.

➤ Rue du Grand Port/Carrefour Moucherie/Petites Bouteilles (page 4) : même si les travaux concernant le lotissement de la Moucherie sont interrompus, maintenir l'installation de quatre lampadaires sur le tronçon compris entre la rue de la Moucherie et la rue des Boutinets (fiche de proximité établie).

➤ Rue du Grand Port : prévoir un panneau « Rappel » de limitation de vitesse à 50 km/heure (fiche de proximité établie).

➤ Mini-déchetterie (page 6) : retirer la phrase « condamnée à fermer ». Une étude est nécessaire avant de la condamner.

Objet : Renouvellement du Conseil de Quartier.

Rodolphe CHALLET invite les conseillers ainsi que le public à se présenter comme candidats.

Réponse Conseil.

Le conseil de quartier permet de discuter avec les services techniques de la ville de Niort toutefois les conseillers regrettent le manque de dialogue auprès des services de la Communauté d'Agglomération de Niort. Par ailleurs, il est noté que la force du conseil de quartier a aussi été la conséquence de la représentation assez globale dans le quartier des lieux d'habitation des conseillers, ce qui a permis des échanges sur tout le quartier.

Objet : Points divers.

➤ Rue des Ecureuils : le bus qui va vers l'Impasse de l'Abbaye s'arrête face à la rue des Ecureuils au niveau du passage piétons. Le bus empêche de voir les piétons.

➤ Cheminement piétons rue du Huit Mai : l'escalier n'est pas accessible pour les personnes en situation d'handicap : une rampe d'accès n'a pas été prévue car c'est un aménagement provisoire.

➤ Info Quartier : envisager une page où les gens pourraient faire remonter leur problème dans leur rue (système de boîte aux lettres ou de boîte à idées), laisser un endroit où l'auteur de la demande aurait la possibilité de laisser ses coordonnées.

PROCHAINE REUNION

ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 13 septembre, 20h30 – Salle des fêtes